Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816)

Nicolas Soulas

▶ **To cite this version:**

Nicolas Soulas. Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816). Cahiers de la Méditerranée, 2017, Être maire en Méditerranée, 94, pp.13-27. 10.4000/cdlm.8515 . hal-03948846

HAL Id: hal-03948846
https://hal.science/hal-03948846

Submitted on 10 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cahiers de la Méditerranée

94 | 2017
Être maire en Méditerranée / Le siècle révolté d'Albert Camus

Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816)

Nicolas Soulas

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/cdlm/8515
DOI : 10.4000/cdlm.8515
ISSN : 1773-0201

Éditeur
Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 15 juin 2017
Pagination : 13-27
ISSN : 0395-9317

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Référence électronique
Nicolas Soulas, « Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 94 | 2017, mis en ligne le 15 décembre 2017, consulté le 10 mai 2023. URL : http://journals.openedition.org/cdlm/8515 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cdlm.8515

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816)

Nicolas Soulas

1 Les travaux pionniers de Maurice Agulhon et de Jocelyne Georges ont sensiblement fait progresser nos connaissances des maires français[1]. Des recherches plus récentes semblent confirmer un engouement certain pour un objet d'étude mêlant naturellement histoire politique et histoire sociale[2]. Cependant, la plupart des études portant sur la décennie révolutionnaire, au-delà de quelques monographies, n'abordent que très partiellement la vallée du Rhône, zone de forte conflictualité politique, particulièrement marquée par son ancienne tradition municipale. Il semble alors pertinent de s'intéresser à la figure du maire, clef de voûte de l'édifice politique local, dans une « région » où les élites ne découvrent pas la pratique de l'élection municipale en 1790.

2 Cette démarche prosopographique repose sur un échantillon de 288 maires, choisis dans quatorze communes de plus de 3 000 habitants et dans quatorze bourgs de part et d'autre du Rhône, entre Vienne et Arles, dans six départements du Midi[3]. Nous avons délibérément opté pour une approche comparative afin d'observer d'éventuelles similitudes ou au contraire des différences très marquées dans le choix des édiles. Aborder « par le bas » la vie politique au village ou dans la petite ville a l'avantage d'intégrer une focale micro-historique tout en laissant une importante place à une dimension plus régionale, nécessaire dans le cadre d'une mise en perspective des données. La borne chronologique retenue est assez restreinte : 1790-1816. Si entamer cette étude à partir des premières élections municipales de 1790 va de soi, quoique certaines élites rhodaniennes aient déjà acquis une expérience municipale sous l'Ancien Régime, clôturer une telle étude n'est pas chose aisée. En effet, s'arrêter en 1799 ou en 1815 ne permet pas d'observer les mutations ou les ruptures sociopolitiques inhérentes à l'Empire et aux Cent-Jours. En revanche, l'épuration municipale de 1816, permettant à Louis XVIII de parachever la refonte des pouvoirs locaux et d'écarter ainsi les anciens révolutionnaires ou les bonapartistes, s'est vite imposée comme date butoir.

Une telle approche permet d'appréhender au gré des bouleversements politiques l'évolution sociopolitique des maires du sillon rhodanien.

3 Pour l'élaboration de notre échantillonnage, nous avons retenu un certain nombre de critères importants. Tout d'abord, nous avons sélectionné quelques informations de base : profession et âge d'entrée en fonction. Ensuite, lorsque les sources le permettent, nous avons relevé le montant de la contribution patriotique de 1790 ou la contribution foncière de 1791[4]. Pour la période postrévolutionnaire, les sources sont un peu plus bavardes et nous avons pu utiliser les estimations des fortunes élaborées par les secrétariats de sous-préfecture ou de préfecture. Par ailleurs, nous avons également recherché les traces d'une éventuelle carrière administrative dans la période précédente en classant les maires dans trois groupes : présence sous l'Ancien Régime, homme nouveau sans lien avec l'Ancien Régime, homme nouveau, n'ayant jamais exercé de charges locales mais dont le père ou la famille est inséré dans les jeux politiques locaux. Cette tripartition permet de mieux appréhender les réalités des renouvellements sociopolitiques. Enfin, une attention toute particulière a été accordée aux affiliations politiques bien qu'il faille être extrêmement prudent sur l'utilisation d'étiquettes politiques souvent peu perspicaces et fluctuantes. Classer politiquement des édiles sans l'existence de parti politique officiel relève dans la plupart des cas de l'épreuve de force. Néanmoins, certaines options politiques permettent de dégager quelques trajectoires individuelles : émigration, arrestation en l'an II ou en l'an III, adhésion au « fédéralisme », l'appartenance ou le refus d'adhérer à un club politique…

4 Après le temps de la « régénération », les élections de 1791 ou 1792 se traduisent par la percée des clubistes et mettent en lumière l'existence de frontières politiques importantes. Elles sont estompées temporairement par la tentative d'uniformisation politique de l'an II et l'an III, à travers la nomination des maires, mais sont réactivées par le retour de la procédure électorale sous le Directoire. Bonaparte doit composer avec une géopolitique très contrastée du sillon rhodanien. Si le consensus napoléonien, sorte de voie moyenne, s'avère concluant sous le Consulat, il montre ses limites sous les Cent-Jours et est complètement abandonné par Louis XVIII.

5 Les sources dont nous disposons sont nombreuses. Nous nous appuierons principalement sur les registres de délibérations municipales et les procès-verbaux d'élections dans la série K des archives communales. La série G fournit quelques informations sur la situation matérielle des maires. Dans certains cas, les registres d'état civil ont été utilisés pour mieux cerner la réalité des lignages et des relations matrimoniales. De plus, pour le Consulat, l'Empire et les Restaurations, nous utiliserons principalement la série M des fonds départementaux : rapports de préfets, sous-préfets, propositions de candidats pour les renouvellements…

Les maires du début de la Révolution (1790-1792)

Les maires élus en 1790, hommes nouveaux ou cadres de l'Ancien Régime ?

6 À la veille de la Révolution française, les bourgs et les villes des deux rives du Rhône ont déjà une longue expérience de la vie municipale. La fonction de maire n'y est d'ailleurs pas totalement inconnue. Si les communes de Provence, du Comtat et de Languedoc élisent encore des consuls, les plus importantes du Dauphiné, en vertu de la réforme

Laverdy de 1768, ont à leur tête un maire nommé par le duc d'Orléans, alors gouverneur de la province[5]. En 1789, dans un souci de régénération nationale, les constituants reprennent le projet d'uniformisation administrative testé par Laverdy en le perfectionnant davantage. La loi du 14 décembre 1789 casse les corps de ville d'Ancien Régime en élargissant les élections municipales à l'ensemble des citoyens actifs. Chaque commune de France est dirigée par un maire, élu pour une durée de deux ans. La première élection municipale de l'ère révolutionnaire est prévue pour le début de l'année 1790. Elle se place sous le signe de la continuité politique. En effet, 85 % des maires élus en 1790 ont déjà exercé des charges municipales sous l'Ancien Régime. Sur les 15 % de nouveaux venus, 10 % d'entre eux sont fils d'anciens édiles d'Ancien Régime ou issus de familles insérées dans les jeux politiques locaux tel que Jacques Rodolphe d'Aymard, nouveau maire d'Orange, ex-militaire, fils d'un ancien consul et viguier royal. On peut donc considérer que seuls 5 % des maires élus sont des « *homines novi* ». Cette très forte continuité politique se retrouve dans le Biterrois et le Toulousain étudiés par Georges Fournier et tranche très nettement sur d'autres régions françaises comme l'Alsace où l'ouverture est de mise[6]. Dans les bourgs, certains citoyens actifs reconduisent d'anciennes élites traditionnelles : le bourgeois et ex-capitaine châtelain Morier, devient maire d'Étoile dans la Drôme.

7 Dans les communes de plus de 3 000 habitants, ce sont essentiellement des juristes (56 %) et des militaires en retraite (38 %) qui recueillent les suffrages de leurs concitoyens[7]. Ces données corroborent les hypothèses de Melvin Edeltsein estimant que six maires sur dix des chefs-lieux de département appartiennent à la bourgeoisie de talents : santé, basoche[8]... Dans les bourgs de moins de 3 000 habitants, les hommes de loi dominent encore (39 %) mais ils sont talonnés par la bourgeoisie exploitante (22 %) et la bourgeoisie d'affaires (17 %). Finalement peu d'entre eux appartiennent au deuxième ordre. 50 % des maires élus dans les villes de plus de 3 000 habitants sont nobles. Étonnamment, les plus grandes villes rhodaniennes comme Vienne, Valence ou Avignon échappent à leur contrôle. La situation est similaire dans les dix plus grandes villes françaises où seuls trois nobles sont élus[9]. La marginalisation des privilégiés est encore plus forte dans les bourgs où seuls 22 % des maires peuvent être considérés comme tels. Ce sont principalement des élites patriotes comme les Payan de Saint-Paul-Trois-Châteaux, futurs cadres du gouvernement révolutionnaire.

8 De plus, les premiers maires sont globalement des hommes mûrs : la moyenne d'âge est de 48,7 ans. Il est plus difficile d'évaluer leur richesse tant les sources fiscales sont lacunaires. La situation varie d'une commune à l'autre. Certains sont très riches comme le négociant Lacroix de Tarascon s'acquittant d'une contribution patriotique de 1 600 livres ou le conseiller au Parlement Payan père de Saint-Paul-Trois-Châteaux (600 livres). Certains sont aussi de grands propriétaires fonciers tel que le négociant Fargier de Lapalud payant 787 livres de contribution foncière. Le manque de données ne permet pas de pousser davantage les comparaisons.

9 Enfin, la plupart des maires élus en 1790 sont essentiellement des patriotes dont les prises de positions, les années précédentes, ont suscité l'intérêt de leurs compatriotes. Le marquis de Veynes, maire de Valence, a fait partie de la délégation valentinoise présente à Romans en 1788 ; l'avocat Martin d'Orange a participé à la rédaction des cahiers de doléances. D'autres obtiennent le suffrage de leurs concitoyens comme récompense dans leur combat contre les élites traditionnelles. Broche-Deveaux de Bagnols s'est opposé durant les dernières années de l'Ancien Régime au subdélégué

Roussel[10]. Enfin, la Révolution ne s'étant pas encore radicalisée, les maires de 1790 sont essentiellement des modérés. De plus, 62 % d'entre eux exerceront d'autres fonctions politiques par la suite.

Les maires de 1791 ou la percée des clubistes

10 Lors du renouvellement de 1791, la situation politique s'est nettement dégradée. L'affaire de Varennes est encore dans les mémoires et l'application de la Constitution civile du clergé déchaîne les passions. De plus, les clubs ont essaimé en province et infiltrent toutes les institutions locales. 1791 représente une rupture aussi bien nationale que locale. La vallée du Rhône n'échappe pas aux divisions. Les élections municipales de 1791 font bouger les lignes et favorisent l'apparition de frontières politiques.

11 Dans les communes de plus de 3 000 habitants, le déclin de la bourgeoisie de talents (36 %) et des militaires en retraite (21 %) s'amorce. Les rentiers/exploitants agricoles et la bourgeoisie d'affaires progressent. Ces villes semblent se fondre dans un mouvement plus national car Melvin Edelstein fait exactement le même constat pour les élections municipales des chefs-lieux de départements[11]. Dans les bourgs, on note un recul important de la bourgeoisie de talents tandis que les rentiers et les exploitants agricoles s'accroissent et que la bourgeoisie d'affaires double ses effectifs. 1791 s'accompagne d'un très fort renouvellement : seuls deux maires des communes de plus de 3 000 habitants furent reconduits et un seul dans les villages[12]. L'importance du renouvellement se lit également dans le recul notable des nobles, commun au reste de la France. S'ils représentaient 32 % des maires de 1790, ils ne sont que 20 %. Par ailleurs, 38 % des maires nouvellement élus peuvent être considérés comme des hommes n'ayant exercé aucune fonction sous l'Ancien Régime. La grande majorité des maires de 1791 est donc encore composée de cadres d'Ancien Régime mais la part des nouveaux venus a été quasiment multipliée par huit. Ces nouveaux venus de 1791 ne sont pas pour autant des néophytes : officiers municipaux ou notables dans la municipalité précédente, électeurs, administrateurs de district ou de département, Constituants, cadres de la garde nationale. Seuls 14 % des maires de 1791 n'ont jamais exercé de charges locales. Ce sont donc majoritairement des hommes connaissant les rouages des administrations qui sont plébiscités par les citoyens actifs.

12 La moyenne d'âge se stabilise autour de 48,8 ans. Comme en 1790, on préfère se tourner vers des hommes d'âge mûr. De plus, l'éventail des fortunes laisse entrevoir de profondes disparités entre de riches maires comme l'ex-constituant Dumas d'Orange payant 810 livres de contribution patriotique et des maires plus humbles tel que Bourrely, négociant de Roquemaure, n'en payant que six.

13 Au terme des élections municipales de 1791, Jocelyne George avait décelé les progrès nationaux d'une radicalisation politique facilement perceptible dans la vallée du Rhône[13]. En effet, l'électorat est profondément divisé par l'épisode de Varennes et plus encore par l'application de la Constitution civile du clergé. Les nouveaux maires se recrutent massivement parmi les milieux clubistes, essentiellement celui des Jacobins. Le Midi est un terreau favorable à l'éclosion des clubs[14]. Les plus précoces y apparaissent au cours de l'année 1790 mais la grande vague de création date de 1791. Au moins 71 % des maires des communes de plus de 3 000 habitants en sont membres. La percée des clubistes rhodaniens semble plus précoce que celle de leurs collègues

normands que Danièle Pingué situe autour de 1792 voire en l'an II[15]. Leurs adversaires se recrutent principalement dans le parti pro papiste du Comtat Venaissin comme Magnin de Gaste de Bollène[16]. Dans les villages, en dépit de sources très lacunaires, il semble que la percée des clubistes soit moins importante. Elle est même freinée dans les municipalités du Comtat rhodanien comme Piolenc ou Caderousse où les Jacobins sont minoritaires. Les maires élus appartiennent tous au « parti » papiste et sont les adversaires résolus des Jacobins. Dans certains villages fortement bipolarisés comme Saint-Laurent-des-Arbres, les élections sont tendues et dégénèrent parfois en combat de rue entre les candidats du club et leurs adversaires. Les maires clubistes comptent parmi les plus chauds partisans de la Révolution et seront le fer de lance du gouvernement révolutionnaire comme le notaire Teste à Bagnols, le bourgeois Ymonier à Bourg-Saint-Andéol ou le négociant Blachette à Valence[17]. En 1791, une première page de la Révolution provinciale se tourne. Ces élections municipales modifient la donne géopolitique régionale. De solides bastions jacobins se dessinent comme Orange, Bourg-Saint-Andéol, Bagnols ou Roquemaure. D'autres municipalités se distinguent au contraire par des prises de position plus conservatrices comme Bollène, Piolenc, Caderousse, Sorgues dans le Comtat rhodanien ou Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard. Certaines enfin, comme Beaucaire, sont très partagées et subissent l'influence des uns et des autres. Un an et demi seulement après les élections « régénératrices » de 1790, de profondes lignes de fractures apparaissent déjà dans le sillon rhodanien et font émerger des frontières politiques plus ou moins fluctuantes. Les élections de 1792 confirment la percée des clubistes et bouleversent à leur tour la donne géopolitique régionale, notamment au sud de Montélimar.

Les maires de 1792 ou l'hégémonie des clubistes méridionaux ?

14 Dans une optique de faire table rase d'un passé rappelant la monarchie constitutionnelle, les républicains, fraîchement arrivés au pouvoir, votent le 22 septembre 1792 le renouvellement de tous les corps constitués. Malgré une nette percée de candidats Jacobins en 1791, seuls 22 % des maires de 1791 sont réélus. En revanche, 19 % encore des nouveaux maires n'ont jamais exercé la moindre responsabilité locale. Même dans les bourgs, on s'éloigne du modèle artésien où plus de la moitié des maires de 1792 l'étaient déjà en 1790[18]. Cet important renouvellement accrédite la thèse de Lynn Hunt d'un renouveau continuel des édiles[19]. Il ne s'agit pas systématiquement d'un désaveu ou d'un désir de changement. Certains, comme le notaire Antoine Teste de Bagnols, sont appelés à des fonctions plus importantes : administration de district ou de département. La part d'édiles ayant commencé leur carrière sous l'Ancien Régime diminue légèrement et passe de 62 % en 1791 à 59 % en 1792. Ce zoom sur les maires ne reflète pas la réalité d'un renouvellement municipal plus net. En effet, l'année 1792 correspond à un très net reflux des cadres d'Ancien Régime. Pour la première fois, les hommes nouveaux sont majoritaires.

15 Dans les bourgs, la bourgeoisie de talents a disparu au profit de la bourgeoisie d'affaires (44 %) et les rentiers et les exploitants agricoles (37,5 %). En revanche, dans les communes de plus de 3 000 habitants, la bourgeoisie de talents connaît un certain regain (44 %), talonnée par la bourgeoisie d'affaires (25 %). Les artisans et les boutiquiers, qui entrent massivement dans les municipalités à partir de 1791, peinent encore à accéder à la fonction suprême : 6 % des maires des villes de plus de 3 000 habitants, 12,5 % de ceux des bourgs. La moyenne d'âge s'élève très légèrement à

49,9 ans contre 48 ans pour les années 1790-1791. Les nobles ne représentent plus que 11 % des maires.

16 Politiquement, ces élections sont un tournant. Les frontières politiques, mises en lumière en 1791, semblent disparaître, comme uniformisées par une très nette poussée républicaine et jacobine. On dépasse largement le constat fait par Melvin Edelstein dans les dix plus grandes villes où le *ratio* était de six jacobins pour dix maires[20]. Dans les bourgs, la même incertitude qu'en 1791 prévaut mais il semblerait que les maires clubistes, notamment comtadins, percent lors de ces élections. Par ailleurs, les nouveaux maires oscillent entre un républicanisme modéré et un républicanisme très prononcé. Une bonne partie d'entre eux seront désarmés en l'an III et certains quitteront temporairement leur foyer pour se soustraire à la vindicte des conservateurs. Rares sont les maires hostiles aux républicains confirmés comme le Beaucairois Molin qui s'engagera dans la révolte « fédéraliste » de l'été 1793.

17 Les premières années de la Révolution se caractérisent par un très net renouvellement des maires même si la plupart ne sont pas des néophytes. Les fissures politiques de 1791 sont temporairement éclipsées par la percée jacobine de 1792 et la reprise en main par la Convention en 1794. Néanmoins, à partir de l'an III et plus particulièrement sous le directoire, le choix des maires est révélateur d'une très forte conflictualité politique, géographiquement et chronologiquement fluctuante.

Les maires dans la tourmente révolutionnaire (1793-1799)

Les maires de l'an II, fers de lance locaux du gouvernement révolutionnaire

18 Après la crise politique de l'été 1793 dans laquelle les départements du Midi se sont massivement engagés, les Conventionnels prévoient l'ajournement des élections jusqu'à la paix. Des représentants en mission viennent de Paris afin d'épurer les administrations et d'accélérer les enrôlements[21]. À partir de la fin de l'été 1793 et jusqu'à l'automne 1795, ce sont eux qui font et défont les administrations municipales. En 1794, ce sont notamment les représentants Maignet et Borie qui ont en charge la gestion des départements méridionaux. Quel est le profil des maires nommés en l'an II ?

19 54 % d'entre eux sont en fait des maires de 1792 confirmés dans leurs fonctions en 1794. Seuls 8 % sont des hommes nouveaux, les autres ayant déjà exercé des fonctions municipales subalternes. Nous sommes très loin des quasi 50 % repérés par Jean-Pierre Jessenne pour les campagnes artésiennes[22]. La part d'édiles ayant commencé leur carrière sous l'Ancien Régime recule nettement (29 %), ce qui sous-entend néanmoins qu'une carrière entamée avant 1789 n'est pas systématiquement discriminante sous la Terreur. Dans les communes de plus de 3 000 habitants et dans les bourgs, la bourgeoisie d'affaires et les rentiers/exploitants agricoles sont surreprésentés. Une fois de plus, les maires ne reflètent pas la réalité socioprofessionnelle de municipalités massivement peuplées d'artisans et de boutiquiers depuis 1792 et davantage en 1794. De plus, la noblesse est totalement marginalisée (8 %). Par ailleurs, la moyenne d'âge s'abaisse à 47,8 ans. Enfin, les sources fiscales sont, hélas, trop lacunaires pour que l'on puisse en tirer quelques informations probantes.

20 Politiquement, tous, et ce n'est pas une surprise, sont membres du club des Jacobins et activement engagés dans un républicanisme confirmé. Le représentant Maignet s'appuie sur les patriotes les plus zélés pour gérer les communes turbulentes de l'ancien Comtat, comme le cordonnier Chanaud à Caderousse ou le négociant Marchand à Bollène. Ces deux hommes font partie des plus anciens et plus fidèles clubistes, opposés dès 1790 aux nostalgiques de la domination pontificale. D'autres sont récompensés pour le lourd tribut qu'ils ont payé pour prix de leur engagement politique : comme l'apothicaire Volpelierre de Beaucaire, rudement houspillé lors des troubles d'avril 1793. Un grand nombre d'entre eux devront fuir après la chute de Robespierre ou connaîtront l'humiliation de la prison en l'an III. Les moins chanceux tombent sous les poignards de la Terreur blanche. Cependant, le maire de l'an II n'est pas forcément le républicain le plus zélé de son village. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, le maire Delubac fait figure de républicain bien pâle face à une municipalité placée sous l'égide des créatures des Payan. À Mornas, c'est le secrétaire et prêtre défroqué Pierre-Paul Laurret qui est l'animateur du mouvement « terroriste » local. Globalement, les maires de l'an II comme ceux de l'an III, sont des édiles qui jouissent d'une solide réputation et de la confiance des représentants en mission. La coloration politique des nominations fluctue selon la conjoncture parisienne. Ainsi, le profil politique des maires de l'an III est-il sensiblement différent.

Les maires de l'an III, des « égorgeurs royaux » ?

21 La chute de Robespierre et le rappel des représentants du peuple en mission comme Fouché ou Maignet sonne le glas de la domination municipale des Jacobins exaltés. Une nouvelle équipe de Conventionnels, plus modérée et plus conciliante, est envoyée dans les départements. Les prisons se vident et les anciens geôliers prennent la place des détenus. Les administrations sont purgées de leurs éléments les plus compromis dans le gouvernement révolutionnaire. Les maires, au même titre que les juges de paix, sont particulièrement concernés par ces épurations. Cependant, quelles sont les réalités de ce changement politique ?

22 Le renouvellement reste somme toute limité. Si 14 % des maires de l'an II sont reconduits, 17 % seulement des maires nommés en l'an III n'ont jamais exercé de fonctions politiques ou administratives par le passé. 48 % ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime. Les anciens nobles (11 %) ne sont pas pour autant désignés pour exercer les plus hautes fonctions municipales, même dans les plus grandes villes du sillon rhodanien. Dans les communes de plus de 3 000 habitants, les Thermidoriens font davantage confiance à la bourgeoisie de talents (47 % des maires) ou à la bourgeoisie d'affaires (33 %) plutôt qu'aux artisans ou boutiquiers, dont certains se sont lourdement compromis pendant la Terreur. Dans les bourgs, les représentants font appel à de gros propriétaires fonciers, solidement possessionnés et à la bourgeoisie d'affaires. La moyenne d'âge se stabilise autour de 47,5 ans. On remarque qu'une nouvelle fois, qu'ils soient élus ou nommés, les maires sont des hommes mûrs et expérimentés.

23 Si socialement le renouvellement reste limité, politiquement, il est total. En effet, les fervents Jacobins de l'an II ont été disgraciés et remplacés par des édiles plus modérés voire nettement conservateurs. Beaucoup ont été membres du club des Jacobins, lors des premières années ou juste après les épurations de l'an III, c'est-à-dire dans ses moments les plus modérés voire pour 1795, réactionnaires. 11 % des maires nommés

entre l'été 1794 et l'automne 1795 se sont engagés dans la révolte « fédéraliste » de l'été 1793. Beaucoup sont d'ardents adversaires des Jacobins radicaux ou ont connu les prisons de la Terreur. C'est en particulier le cas de Mathon de Saint-Laurent-des-Arbres, acculé à la démission en septembre 1792 à la suite d'un véritable putsch mené par le club. Sa nomination à la tête du village n'est pas un hasard. C'est le symbole fort d'une nouvelle ligne de conduite politique. Cet exemple n'est pas atypique et on retrouve ces mêmes parachutages dans tout le sud de la vallée du Rhône, déchirée par les querelles politiques depuis 1790, si ce n'est avant. Sont-ils pour autant ces « égorgeurs royaux » que leurs adversaires jacobins, persécutés et pourchassés, ne cessent de dénoncer dans de nombreuses adresses envoyées à la Convention ? Il est extrêmement difficile de déceler toute trace de royalisme en l'absence de correspondances ou de journaux intimes. Certes, en 1794, les comités de surveillance ont accusé certains d'entre eux de ce chef d'accusation, passe-partout et bien commode pour se débarrasser d'un opposant politique. En vérité, il s'agit d'une forme de rhétorique ne reflétant pas la réalité des options politiques et visant à nuire à cette nouvelle équipe administrative, accusée de fermer les yeux sur les meurtres d'anciens cadres du gouvernement révolutionnaire[23]. À partir de l'automne 1795, les électeurs sont à nouveau sollicités. Les élections municipales du Directoire refont surgir les divisions politiques de 1791-1792 en réactivant les frontières politiques.

Les maires du Directoire, révélateurs d'une géopolitique contrastée du sillon rhodanien

24 La constitution de l'an III réinstaure la pratique électorale pour la désignation des maires. Cependant, la nouvelle constitution modifie sensiblement le découpage administratif. Les communes de moins de 5 000 habitants sont regroupées dans une administration cantonale, regroupant deux édiles représentant chaque commune du canton. Les villes de plus de 5 000 habitants gardent leur propre administration, réduite à cinq, sept ou neuf membres[24]. Pour les municipalités cantonales, nous nous sommes focalisés sur les présidents d'administration, en laissant délibérément de côté les agents et les adjoints des communes du canton, car eux seuls font office de maire.

25 Le retour aux élections à partir de l'automne 1795 ne se traduit pas forcément par un renouvellement très net des édiles. Au contraire, elles font montre d'une certaine stabilité du personnel municipal, très caractéristique du sillon rhodanien. En effet, si 15 % des maires élus sous le Directoire l'ont déjà été depuis 1790, dont 3 % rien que pour l'an III, seuls 15 % d'entre eux sont des hommes sans expérience politique ou administrative. 46 % des maires du Directoire sont des cadres de l'Ancien Régime qui, pour la plupart, ont poursuivi leur carrière sous la Révolution. Dans les campagnes artésiennes, la même stabilité politique prévaut également[25].

26 Dans les communes de plus de 3 000 habitants, les catégories socioprofessionnelles dominantes sont encore la bourgeoisie de talents puis la bourgeoisie d'affaires. En revanche, on observe une très nette poussée des artisans et des boutiquiers après le coup d'État de fructidor an V. Dans les bourgs, c'est encore la bourgeoisie d'affaires qui domine, talonnée par le monde des rentiers et des exploitants agricoles. Contrairement aux villes plus importantes, on n'y perçoit pas la même poussée de l'artisanat et de la boutique à la même époque. La moyenne d'âge remonte sensiblement autour de 52,7 ans. On se rapproche plus du profil des édiles de l'époque napoléonienne.

27 Politiquement, la rupture est beaucoup plus frappante. Les élections de l'an IV réactivent les lignes de cassures politiques, héritées du début de la décennie révolutionnaire[26]. En effet, alors que les présidents d'administration sont majoritairement des conservateurs plus ou moins modérés, certains cantons reconduisent, précocement, d'anciens partisans du gouvernement révolutionnaire. Ces frontières politiques sont très nettes dans le sud de la vallée du Rhône. De nombreux cantons élisent des maires hostiles à la Terreur comme le négociant Peillard de Bollène, arrêté an l'an II ou l'émigré Coye de Brunelis, maire de Tarascon et ancien « Fédéraliste ». En revanche, dès l'automne 1795, les bastions jacobins élisent des candidats de leur « parti », légalement comme à Orange ou au prix d'un véritable pugilat électoral comme à Roquemaure. Les premières années du Directoire jusqu'à l'an VI révèlent une géographie politique du sillon rhodanien très contrastée. D'une commune à l'autre, entre deux cantons, il existe des sensibilités politiques divergentes. Avec le coup d'État de fructidor an V, le Directoire amorce un coup de barre à gauche. Les administrations les plus conservatrices sont cassées. Les frontières politiques s'estompent sous cette uniformisation politique forcée. Les bourgs comme les villes plus importantes sont dirigés jusqu'en l'an VIII par les anciens cadres de l'an II : ex-membre du comité de surveillance, clubistes... Les présidents des administrations sont principalement tous de fervents jacobins et des républicains radicaux comme le chapelier Fabre d'Orange, surnommé « Fabre Montagne », ou le Beaucairois Pierre Bimar, ancien président du district de Beaucaire sous la Terreur. Cette orientation néojacobine est cassée par la prise de pouvoir par Bonaparte.

28 En fin de compte, les années charnières de la Révolution (an II, an III) et le Directoire font montre d'une forte stabilité administrative. Si la part des cadres d'Anciens Régime fluctue selon les époques, la plupart des maires, qu'ils soient nommés ou élus, ont déjà exercé des fonctions administratives depuis le début de la Révolution. En revanche, la rupture politique est bien nette. Les nominations et plus encore les élections directoriales tracent les contours de frontières politiques apparentes d'une ville à l'autre, entre deux cantons, mais aussi au sein d'un même village. Bonaparte doit composer avec une géographie politique complexe d'un sillon rhodanien en proie aux luttes de factions. Plus qu'ailleurs, il lui est nécessaire de s'appuyer sur des hommes qui font consensus dans des communautés profondément divisées.

Les maires du Consulat au retour définitif des Bourbon

Les maires du Consulat et de l'Empire : le consensus napoléonien ?

29 Après le coup d'État de Brumaire, les consuls suppriment la Constitution de l'an III et enterrent définitivement l'expérience des municipalités cantonales. La nouvelle constitution de l'an VIII bouleverse à nouveau les structures administratives. Désormais, les maires sont nommés par le sous-préfet ou par le préfet[27]. Dans une zone de forte conflictualité politique comme la vallée du Rhône, le choix du maire est orienté par la recherche d'un équilibre politique, représenté par des hommes faisant consensus. Ce consensus, s'il nécessite une profonde rupture politique par rapport aux années précédentes, n'entraîne pas un renouvellement total des édiles.

30 17 % des maires de l'ère napoléonienne l'ont déjà été par le passé mais seuls 25 % sont totalement inexpérimentés. Les autres ont acquis leur expérience politique et

administrative soit, sous l'Ancien Régime (9 %), soit, depuis la Révolution (43 %) ou pour les plus jeunes, depuis la mise en place du Consulat (23 %). Finalement, le consensus napoléonien semble nécessiter un renouvellement assez modeste, même s'il est le plus imposant depuis 1790.

31 La part des nobles (40 %) remonte et dépasse même les 35 % de 1790. Le sillon rhodanien semble assez fortement touché par le phénomène de « réaristocratisation » qu'Alain Maureau a pu déceler dans le département du Vaucluse mais s'éloigne très largement des campagnes artésiennes où seuls 5 % des maires appartiennent au second ordre[28]. La moyenne d'âge des édiles en entrée en fonction est de 48 ans. On se rapproche de la moyenne d'âge des maires vauclusiens, estimée à 49,16 ans ou à celle de ceux étudiés dans la synthèse nationale de Maurice Agulhon, évaluée à 50 ans[29]. Dans les communes de plus de 3 000 habitants, les militaires en retraite, noblesse oblige, et la bourgeoisie de talents sont surreprésentés. Ils masquent une réalité où les propriétaires fonciers dominent largement les municipalités. Dans les bourgs, les anciens militaires arrivent également en tête En revanche, ils sont talonnés par les propriétaires fonciers et la bourgeoisie d'affaires, la bourgeoisie de talents étant reléguée à l'avant-dernière place[30]. Enfin, tous ne sont pas de riches notables. Dans les bourgs, la moyenne des revenus, estimée par les sous-préfets, est de 19 961 F mais seuls quatre maires sont en dessus. Dans les communes de plus de 3 000 habitants, la moyenne des revenus est de 45 431 F mais seulement cinq maires sont en dessus. L'écart des revenus varie de 800 F pour l'avocat Reynaud, maire de Bagnols de l'an VIII à 1812 et 200 000 F pour le très riche Christophe de Sauzin, maire d'Orange à la fin de l'Empire.

32 Si le consensus napoléonien fait appel à peu d'hommes nouveaux, il s'appuie principalement sur des modérés de tous horizons et de nombreux émigrés ayant souffert des excès de la Révolution. Leurs adjoints ou les conseillers municipaux partagent globalement les mêmes opinions politiques. Comme en Artois, les anciens révolutionnaires devenus maires à partir de l'an VIII ont tous en commun leur défiance de l'an II et leur distance avec le jacobinisme radical[31]. Si une part non négligeable de nobles finit par se rallier à l'Empire, certains demeurent sincèrement royalistes tels que Renoyer, inamovible maire de Pont-sur-Rhône de l'an IX à 1819, qui héberge le duc d'Angoulême pendant sa campagne de 1815. Cependant, lassés par la guerre et les effets de la crise économique de la fin de l'Empire, les maires accueillent très favorablement le retour de Louis XVIII qui épure relativement peu les municipalités. Le retour inopiné de Napoléon en mars 1815 change considérablement la donne en provoquant une rupture majeure dans le recrutement du personnel municipal.

Les maires des Cents-Jours, parenthèse républicaine sur fond de bonapartisme libéral ?

33 De retour au pouvoir, Napoléon libéralise le régime par un Acte additionnel, inspiré par Benjamin Constant. Trahi par les notables en 1814, il se tourne principalement vers ceux qui ont le plus à perdre avec une restauration définitive des Bourbons : les anciens jacobins et les républicains. Une grande partie des maires refuse de servir Napoléon et démissionne. Certains partent rejoindre le roi en exil ou se retirent sur leurs terres. Des élections sont prévues pour le courant du mois d'avril dans les petites communes. Elles se traduisent par une rupture politique aussi importante que celles de 1791-1792 ou les nominations du début du Consulat.

34 Faute de sources, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la transition sociopolitique des communes rhodaniennes en 1815. Seuls 14 % des maires des Cent-Jours sont des nouveaux venus. Cependant, la rupture semble plus importante que ne l'a soulignée Jocelyne George car seuls 19 % ont été maires d'Empire ou nommés en 1814[32]. 76 % d'entre eux ont commencé leur carrière sous la Révolution française. La noblesse, pièce maîtresse du consensus napoléonien, est ostracisée. Seulement 19 % des maires appartiennent au second ordre contre 40 % sous l'Empire. En fait, une grande partie des nobles a trahi Napoléon ou a refusé de servir l'Empereur. La profession d'un trop grand nombre de maires n'est pas indiquée mais il ne semble pas y avoir de changement majeur par rapport à l'Empire : militaires en retraite, propriétaires fonciers et bourgeoisies de talents ou d'affaires dominent l'échantillonnage. La moyenne d'âge augmente légèrement à 54,4 ans. Il n'a pas été possible de trouver une estimation complète des revenus des maires des Cent-Jours. Sur les quelques données éparses que nous avons pu glaner, ces estimations s'étalent entre 2 400 et 100 000 F. Faute d'informations suffisantes, on se gardera de tirer toute conclusion hâtive.

35 Politiquement, la rupture est beaucoup plus précise. Une partie des maires sont de sincères bonapartistes comme d'Armand de Mondragon ou de Billiotti de Piolenc[33]. D'autres, plus nombreux encore parmi les conseillers municipaux, sont des vétérans de l'an II comme le négociant Sauzède de Bagnols, ancien membre du comité de surveillance et zélé jacobin. Ces anciens cadres du gouvernement révolutionnaire refont une apparition politique après une éclipse d'une quinzaine d'années. Pragmatisme politique ou conversion sincère ? Ces hommes, qui ont tout à perdre avec un retour définitif des Bourbon, s'engagent corps et âme dans le bonapartisme libéral[34]. Dans un Midi largement royaliste, contrairement à l'Est massivement favorable à Bonaparte, cette percée très nette des anciens « Terroristes » est très significative[35]. Cependant, ils ne représentent qu'une infime partie des maires des Cent-Jours. Le retour définitif de Louis XVIII scelle le sort de ces municipalités éphémères.

L'épuration de 1815/1816 : entre permanence et mutation d'une élite locale

36 Le retour définitif du roi se traduit nécessairement par une vaste purge des autorités locales. Les municipalités trop complaisantes avec Napoléon sont destituées ou sévèrement épurées. Les plus compromis dans l'interrègne subissent les foudres de la Terreur blanche tel que Sauzède de Bagnols, malmené aussi bien pour son passé jacobin que pour avoir encadré les fédérés du canton de Bagnols contre le duc d'Angoulême. Le roi récompense ceux qui lui sont restés fidèles et notamment ceux qui ont participé à la campagne du duc d'Angoulême entre mars et avril 1815. Cependant, la refonte des élites locales ne se traduit pas par un renouvellement très important.

37 En effet, Louis XVIII joue la carte de la stabilité en reconduisant 57 % des maires de fin d'Empire, dont la plupart ont tourné le dos à l'Empereur pendant les Cent-Jours. Seuls 23 % des maires nommés entre 1815 et 1816 n'ont jamais exercé de fonction locale. Les autres ont été conseillers municipaux ou adjoints. Cette continuité s'explique par l'opportunisme des édiles, l'attachement sincère au roi pour certains, mais surtout par la pénurie d'un personnel municipal suffisamment instruit, fortuné et volontaire pour exercer les plus hautes fonctions locales. Comme sous l'Empire, plus de la moitié d'entre eux sont des militaires ou d'anciens militaires en retraite. La noblesse

reprend ses droits : 63 % des maires en font partie contre 40 % sous l'Empire. La moyenne d'âge se maintient à 50 ans, comme l'avait déjà remarqué Maurice Agulhon dans sa synthèse nationale pour le début de la Restauration[36]. Dans les communes de plus de 3 000 habitants, la moyenne des revenus est de 36 000 F, moyenne faussée par les 250 000 F de l'Orangeois de Sauzin, tandis qu'elle est de 11 404 F dans les bourgs.

38 Ces hommes ont également en commun le rejet de la Révolution, du moins dans sa phase la plus radicale. Dans le Comtat, le roi remercie ses plus chauds partisans comme l'apothicaire Ambroise Meyer de Caderousse, adversaire résolu des Jacobins locaux et tenté par l'aventure « fédéraliste » de 1793. Au moins 23 % d'entre eux ont émigré et rejoint l'armée des Princes. De plus, certains ont été arrêtés sous la Terreur comme le juriste Deloche de Tain, ou ont souffert de l'exécution d'un proche tel le baron Légier de Montfort de Sorgues, dont le père, ancien seigneur de Malijay en Vaucluse, a été condamné à mort par la Commission Populaire d'Orange. Enfin, la grande majorité d'entre eux s'est également opposée, de façon plus ou moins active, au retour de Napoléon. Une partie, non négligeable, s'est contentée de refuser tout poste dans la nouvelle administration impériale. D'autres ont offert leur service au duc d'Angoulême dans sa tentative de soulèvement du Midi comme Jacques Rodolphe d'Aymard d'Orange. Rares sont les maires des Cents-Jours conservés sous la Restauration. Comme d'autres provinces françaises, le sillon rhodanien n'échappe pas à la reconquête municipale par les royalistes les plus zélés[37]. Finalement, la refonte des édiles locaux fait davantage montre d'une certaine stabilité que d'un renouvellement massif et brutal.

39 Ainsi, le renouvellement des édiles entre 1800 et 1816 reste assez modeste, même s'il est le plus important depuis 1790. Napoléon et Louis XVIII s'appuient massivement sur des hommes expérimentés. La rupture politique est plus nette. L'Empire fait la part belle aux modérés de tout horizon tandis que les édiles des Cent-Jours se recrutent principalement parmi les fervents bonapartistes ou les anciens Jacobins ralliés ou convertis au bonapartisme libéral. Enfin, la Restauration s'appuie massivement sur d'anciens émigrés ou les adversaires de l'Empire.

40 Ainsi, si cette démarche prosopographique focalisée sur les maires ne reflète pas la réalité de l'ensemble des municipalités rhodaniennes entre 1790 et 1816, elle livre néanmoins quelques informations intéressantes. Si la fonction en elle-même reste fortement ouverte jusqu'en 1792, le renouvellement des édiles, lui, s'avère très modeste puisqu'il ne dépasse jamais 20 % sous la Révolution et 25 % à partir de l'Empire. Le maire est donc un homme expérimenté, ayant parfois commencé sa carrière sous l'Ancien Régime. Dans les communes de plus de 3 000 habitants, le maire se recrute principalement parmi la bourgeoisie de talents, la bourgeoisie d'affaires ou les militaires en retraite et partiellement parmi les artisans et les boutiquiers. Dans les bourgs, le maire est surtout un gros propriétaire foncier. Dans les deux cas, il n'est pas forcément l'homme le plus riche de sa localité.

41 Politiquement, cette étude sur les maires met en lumière l'existence de frontières politiques, géographiquement et chronologiquement fluctuantes. Après la régénération de 1790, les élections de 1791 et 1792 se placent sous le signe de la désunion. Des options politiques divergentes font émerger des camps irrémédiablement opposés. Si les reprises en main étatiques de l'an II et l'an III font disparaître temporairement ces divisions, ces lignes de fractures politiques réapparaissent avec le retour de la procédure électorale sous le Directoire. La fonction de maire devient l'enjeu des luttes

de partis jusqu'en l'an VI. Les consuls doivent subtilement composer avec ce lourd héritage politique. Le choix des maires repose principalement sur des modérés de tous partis faisant consensus dans leurs localités. Sous les Cent-Jours, la rupture politique est plus nette : Napoléon s'appuie massivement sur les anciens Jacobins, vétérans de la Terreur revenus en grâce. La Restauration des Bourbon exclut définitivement de la sphère politique les anciens révolutionnaires les plus zélés, en s'appuyant principalement sur de fervents royalistes, plus ou moins modérés.

42 Dans une zone de forte conflictualité politique comme la vallée du Rhône, le choix du maire ne résulte pas d'un hasard électoral. Il serait intéressant de poursuivre ces investigations plus en aval dans le XIX^e^ siècle afin d'observer, avec l'évolution des pratiques électorales et la structuration d'authentiques partis politiques, l'apparition de véritables ruptures sociopolitiques ou au contraire le maintien d'un certain immobilisme voire conservatisme dans le choix des maires de part et d'autre du sillon rhodanien.

NOTES

1. Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert et William Serman, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, Jocelyne George, *Histoire des maires de 1789 à 1939*, Alençon, Christian de Bartillat, 1990.

2. On ne peut citer ici toutes les études accordant une place importante aux maires. Parmi elles, on consultera notamment : Serge Bianchi, *La Révolution et la Première République au village, pouvoirs, votes et politisation dans les campagnes d'Île-de-France (1787-1800)*, Paris, Éditions du CTHS, 2003 ; Georges Fournier, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII^e^ siècle au début du XIX^e^ siècle*, Toulouse, Publications de l'université de Toulouse, t. 2, 1994 ; et plus récemment mais surtout focalisée sur les chefs-lieux de département : Melvin Edelstein, *La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

3. Les départements retenus pour cette étude sont : les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Gard, la Drôme, l'Ardèche et l'Isère.

4. Malheureusement, les communes de la vallée du Rhône sont extrêmement indigentes en sources fiscales. La contribution patriotique est quasiment inexistante et les contributions foncières ne fournissent pas toutes les informations recherchées.

5. Sur l'application de la réforme Laverdy et plus généralement sur l'administration municipale française au XVIII^e^ siècle, on se référera notamment à Maurice Bordes, *La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application (1764-1771)*, Toulouse, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse, 1968 ; Maurice Bordes, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII^e^ siècle*, Paris, SEDES, 1970.

6. Georges Fournier, *Démocratie...*, *op. cit.*, p. 268-275 ; Roland Marx, *Recherches sur la vie politique de l'Alsace pré-révolutionnaire et révolutionnaire*, Strasbourg, Istra, 1966, p. 158.

7. Tous ces pourcentages sont obtenus à partir de notre base de données des édiles rhodaniens, constituée dans le cadre de notre doctorat « Pouvoir(s) et recomposition sociopolitique dans le sillon rhodanien de 1750 à 1820 ».

8. Melvin Edelstein, *La Révolution française...*, *op. cit.*, p. 164.

9. *Id.*, p. 144.

10. Sur la Révolution à Bagnols-sur-Cèze, on consultera notamment : Jean-Claude Masanelli, *Bagnols-sur-Cèze en Révolution*, Bagnols-sur-Cèze, Éditions Romanistes, 2003.

11. Melvin Edelstein, « Les maires des chefs-lieux de départements de 1789 à 1792 : une prise de pouvoir par la bourgeoisie ? », dans Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, PUR, 2007, p. 199-210.

12. Dans les chefs-lieux de département, Melvin Edelstein estime qu'un quart des maires est reconduit en 1791 : Melvin Edelstein, *La Révolution française...*, *op. cit.*, p. 165.

13. Jocelyne George, *Histoire des maires...*, *op. cit.*, p. 37.

14. Maurice Agulhon y voit une forme de mutation de la sociabilité d'Ancien Régime (*Pénitents et francs-maçons de l'Ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968).

15. Daniel Pingué, *Les mouvements jacobins en Normandie orientale*, Paris, CTHS, 2001, p. 520.

16. Sur la Révolution dans le Comtat Venaissin, Martine Lapied, *Le Comtat et la Révolution française. Naissance des options collectives*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1996.

17. Sur la révolution à Bourg-Saint-Andéol et à Valence, on consultera notamment : Jacky Beau, Gérard Gaspin et Jean-Louis Issartel, *Les chemins de la Révolution. Bourg-Saint-Andéol, un bastion sans-culotte en Ardèche*, Privas, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1988 ; Jean Nicolas, *La Révolution dans les Alpes, Dauphiné, Savoie*, Toulouse, Privat, 1989.

18. Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution en Artois (1760-1848)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 94-95.

19. Lynn Hunt, *Politics, culture and class in the French Révolution*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 161.

20. Melvin Edelstein, *La Révolution française...*, *op. cit.*, p. 445.

21. Sur ces représentants en mission, on consultera Michel Biard, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, CHTS, 2002.

22. Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution...*, *op. cit.*, p. 95.

23. Stéphen Clay, « Justice, vengeance et passé révolutionnaire : les crimes de la Terreur blanche », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 350, 2007, p. 109-133.

24. Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, p. 411.

25. Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution...*, *op. cit.*, p. 113.

26. Sur les élections de l'an IV, on se référera notamment à Jean-François Suratteau, « Les élections de l'an IV », *Annales historiques de la Révolution française*, 1951, p. 374-393.

27. Jacques Godechot, *Les institutions de la France...*, *op. cit.*, p. 518, pour une mise au point récente sur les institutions municipales impériales : Jean Tulard et Marie-José Tulard, *Napoléon et quarante millions de sujets. La centralisation et le Premier Empire*, Paris, Tallandier, 2014.

28. Alain Maureau, « Les municipalités des Cents-Jours dans le Vaucluse », *Nouvelles annales d'Avignon*, n° 1, 2003, p. 31-45 ; Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution...*, *op. cit.*, p. 132.

29. Alain Maureau, « Maires et adjoints dans le Vaucluse de l'an VIII à 1815 », *Provence historique*, 1978, n° 11, p. 241-256 ; Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert et William Serman, *Les maires en France...*, *op. cit.*, p. 38.

30. Jocelyne George fait le même constat dans sa synthèse nationale, *Histoire des maires...*, *op. cit.*, p. 59.

31. Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution...*, *op. cit.*, p. 126.

32. Jocelyne George, *Histoire des maires...*, *op. cit.*, p. 71.

33. Alain Maureau, « Les municipalités des Cents-Jours... », art. cit., p. 38.

34. Sur les différents bonapartismes de 1815, on consultera notamment Frédéric Bluche, *Le Bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire (1800-1950)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980.

35. Frédéric Bluche, *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Librairie Droz, 1974, p. 55-56 ; Henri Houssaye, *1815*, Paris, Perrin, 1931.
36. Maurice Agulhon, Louis Girard, Jean-Louis Robert et William Serman, *Les maires en France…*, *op. cit.*, p. 38.
37. Jocelyne George, *Histoire des maires…*, *op. cit.*, p. 73.

RÉSUMÉS

Dans une zone de forte conflictualité politique comme le sillon rhodanien, particulièrement marqué par son ancienne tradition municipale, le choix du maire ne résulte pas d'un hasard électoral. Cette approche prosopographique, élaborée à partir d'un corpus de 288 maires choisis dans les bourgs ou les petites villes de six départements rhodaniens, vise à mettre en lumière les processus de renouvellement des élites municipales. Par ailleurs, multiplier les échelles d'analyse apporte un éclairage supplémentaire sur les dynamiques politiques locales et régionales durant la Révolution française, l'Empire, les Cent-Jours et la Restauration.

In the Rhône valley, a region of strong political antagonism, the choice of a mayor is never the result of random electoral circumstances. This prosopographic investigation studies the turnover of provincial élites. By using diverse scales of analysis, the paper casts a new light on local and regional politics during the French Revolution, the first Empire, the Cent-Jours and the Bourbon Restoration.

INDEX

Keywords : mayors, Rhone valley, French revolution, Empire, Restoration
Mots-clés : maires, vallée du Rhône, Révolution française, Empire, Restauration

AUTEUR

NICOLAS SOULAS

Nicolas Soulas est doctorant en histoire moderne à l'université d'Avignon où il prépare une thèse intitulée « Pouvoir(s) et recomposition sociopolitique dans le sillon rhodanien de 1750 à 1820 » sous la direction de Stéphane Durand. Il est également professeur au collège Colline Durance de Mallemort dans les Bouches-du-Rhône.